



La SOCAN émet des licences à chaque station télé au Canada selon les tarifs 2A et 17. Nous analysons tous les rapports de contenu musical (*cue sheets*) des émissions diffusées sur les stations commerciales locales (incluant CTV et les affiliées de Global), les stations de télévision par câble, les stations de télévision publique (comme Télé-Québec et TFO), et les réseaux de Radio-Canada, CBC, TVA et V. Ces rapports de contenu musical nous donnent l'information détaillée sur la musique utilisée dans toutes les émissions de télévision. Ils sont obtenus des producteurs et distributeurs canadiens et internationaux, des sociétés internationales, des membres, et dans certains cas, des diffuseurs eux-mêmes.

Comment la SOCAN paie les redevances télé :

Pour calculer le paiement de chaque exécution, la SOCAN divise les revenus disponibles à la répartition par le nombre d'exécutions enregistrées. Le paiement de chaque exécution varie de répartition en répartition. Les variables suivantes influencent les paiements chaque trimestre :

- La station télé utilisant votre musique
- Le montant des droits de licence perçus
- Le nombre d'œuvres identifiées et payées
- Le moment de l'exécution dans la journée (excluant la télévision par câble)
- Le type d'utilisation de musique – en vedette, thème ou arrière-plan
- La durée de chaque œuvre utilisée

Une exécution sur une station peut valoir beaucoup plus ou moins qu'une exécution sur une autre station, compte tenu que les paiements sont basés sur le montant des droits de licence perçus pour chaque station télé. Par exemple, une exécution sur l'ensemble du réseau de Radio-Canada vaudra plus qu'une exécution sur une station communautaire locale.

Ce que nous attendons de vous :

Vous pouvez nous aider en nous informant de toute exécution de votre musique à la télé et en vous assurant, dans la mesure du possible, que les rapports de contenu musical sont bien soumis à la SOCAN pour ces émissions ou films. Veuillez noter que le producteur de ces émissions ou films doit signer tous les rapports de contenu musical.

Si vous avez des questions sur ceci ou tout autre sujet, contactez la SOCAN à 1-866-31.SOCAN ou visitez socan.ca